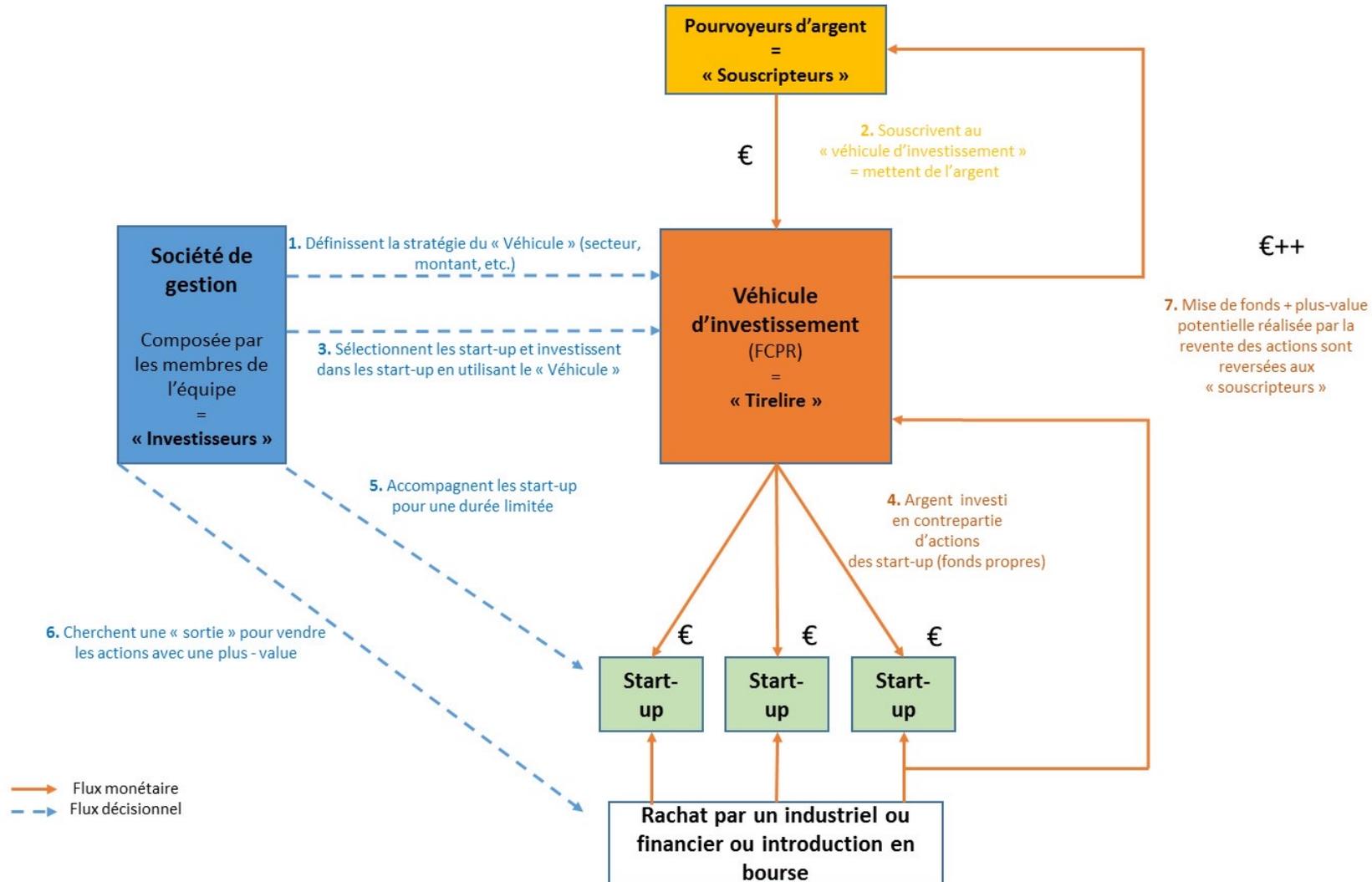


Logique et durée d'un fonds d'investissement

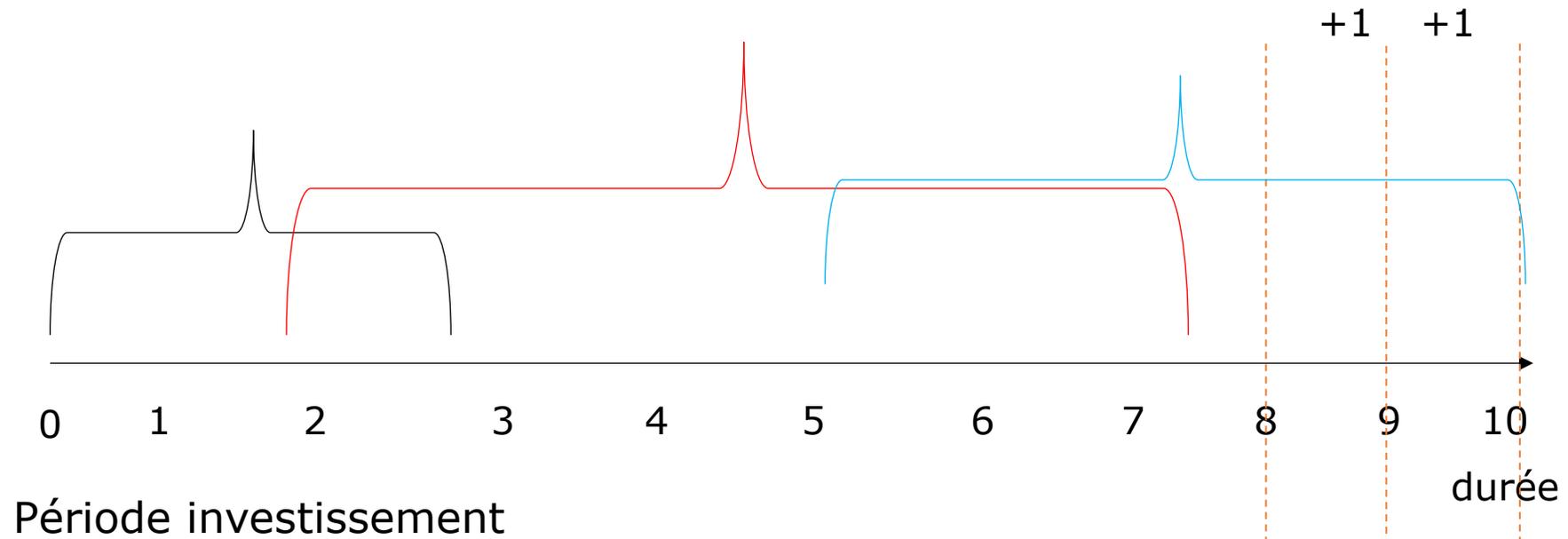
Mécanisme



- Mécanisme
 - L'industrie du non coté : un système à 3, 4, 5 étages
 - 1 - Les détenteurs d'épargne longue (fonds de pension, Cies d'assurances, mutuelles...) mais aussi les particuliers
 - 2 - Peuvent investir dans
 - des fonds de fonds,
 - ou dans des fonds d'investissements
 - ou dans les entreprises en direct
 - 3 - L'Investissement final : les entreprises
 - 4 - La liquidité des investissements : bourse ou sorties industrielles

- Les véhicules utilisés en France
 - Véhicules le plus courant : les FPCI (ex. FCPR), Fonds professionnel de capital investissement (investisseurs qualifiés), FCPI (investisseurs non qualifiés -> grand public)
 - Structure juridique
 - La société de gestion
 - Le fonds proprement dit, copropriété de valeurs mobilières
 - Le dépositaire des fonds (banque)
- Le déontologue
- Le Comité stratégique ou d'investissement
- Gestion d'un fonds :
 - Deux types de parts : les souscripteurs et les gestionnaires
 - Gestion : Appel des fonds nécessaires aux investissements et remboursement des souscripteurs lors des sorties

- FPCI / FPCR / FCPI
 - Durée de vie : 8 ans (+1, +1)
 - Les contraintes des fonds :
 - La durée d'investissement
 - La durée de « maturation » des participations
 - L'organisation des sorties (répercussions sur la rentabilité); les fenêtres de sortie ; ex: marchés financiers
- Calcul de la valeur liquidative : provisions et revalorisations



Période accompagnement, maturation, échec

Période sortie (vente des participations)

Pacte d'actionnaires et principales clauses

- L'ensemble des éléments de la négociation est repris dans un document juridique sous seing privé intitulé **Pacte d'actionnaires** . Un pacte d'actionnaires est un contrat de droit privé entre tout ou partie des associés d'une société par actions. Ce document lie les propriétaires de la société. Il permet deux choses : **le suivi de la valeur de la société et les conditions de vente ou d'acquisition des droits de propriété de la société par les actionnaires ou par un tiers.**
- La **Garantie de passif** Le droit qu'à l'acquéreur de demander au vendeur une indemnisation pour un préjudice financier supporté par la société et apparu postérieurement à la cession, pour une cause antérieure à cette cession (ex : risque de contrôle fiscal est à prévoir car il se fait sur les 3 derniers exercices ou provision pour litige mal anticipée) – Protège des « *vices cachés* ».

FOCUS SUR LE PACTE D'ACTIONNAIRES

- Les clauses sur l'administration de la société
 - Les organes de direction
 - Le droit à l'information
 - L'inaliénabilité des titres des fondateurs
 - L'assurance homme-clé
 - L'exclusivité des fondateurs
- Les clauses de préemption
- Les clauses de sortie
 - La Tag Along (sortie conjointe proportionnelle)
 - La Drag Along (sortie globale)
 - La Buy or Sell
 - Le mandat de vente
- Les clauses sur la création d'actions de catégorie
- Les clauses de Bad Leavers (ex. « infidélité ») et de Good Leavers (voir management package)

FOCUS SUR LE MANAGEMENT PACKAGE

- Bad leaver : ex. un des associés quitte l'entreprise avant date prévue négociée, faute grave, etc. => rachat action à la baisse voire au nominal
- Good leaver : ex. inverse => bon partant qui respecte la cluse et objectifs négociés => rachat action à un prix attractif
- Bad et Good leaver : BSPCE (stock option) pour entrepreneur vs BSA pour investisseur (cf. slide suivante)

FOCUS SUR LE MANAGEMENT PACKAGE

Exemple				
Valorisation faite à partir du CA (milestones)				
	2021	2022	2023	2024
CA estimé (M€)	2	5	10	15
Si réalisé, on donne à l'E.	200 BSCPE	500 BSPCE	1000 BSPCE	3000 BSPCE
Si non réalisé, on donne à l'investisseur	200 BSA	1000 BSA	2000 BSA	
Ccl. : la géographie et la répartition du capital évolue en fonction des réalisations positives ou négatives négociées dans le pacte => donc la valorisation change au fur et à mesure				